

Image not found or type unknown



Résider à l'étranger et continuer à percevoir la caf

Par **julia**, le **26/05/2008** à **21:05**

Bonjour, rnJe souhaite savoir si je conserverai le versement de la caf dans ce cas : rnje travaille depuis + 5 ans, et je suis enceinte de mon 3e enfant. Après le congé maternité, je prendrai un congé parental rnje souhaite aller à l'étranger pendant mon accouchement et y finir l'année scolaire pour mes 2 enfants scolarisés. rn**mon mari continuera d'habiter en France et d'y travailler** rnest-ce que les prestations caf (paje, lca, ...) e seront versé ou bien nonrnmerci pour votre réponse